

Investissement Responsable

Politique relative aux dérivés sur les matières premières agricoles



Les investisseurs institutionnels sont principalement exposés aux marchés de matières premières par l'intermédiaires des dérivés sur les matières premières, appelés contrats à terme négociés en bourse. Un débat croissant existe quant au rôle des établissements financiers investis dans les dérivés des matières premières agricoles, dans l'inflation artificielle des prix des denrées alimentaires de base, qui entraîne elle-même une augmentation des prix.

Toutefois, alors que le lien entre la faim et le prix élevé des denrées alimentaires de base est évident, la relation entre la négociation de dérivés sur les matières premières et l'augmentation du prix des denrées alimentaires de base est moins consensuelle dans les cercles académiques. En effet, de nombreux autres facteurs viennent impacter les prix, tels que les prix de l'énergie, le changement climatique, et l'augmentation de la demande de produits agricoles et de bétail élevé au grain.

À la lumière du débat en cours, AXA IM a pris la décision de ne pas investir dans les dérivés sur les matières premières.

AXA IM est membre des UNPRI¹ depuis 2007 et s'engage à promouvoir l'investissement responsable (RI). Nous définissons l'investissement responsable comme l'intégration de considérations environnementales, sociétales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans notre processus d'investissement. C'est pourquoi le Comité de Direction d'AXA IM a décidé en Décembre 2014 de mettre en œuvre une politique spécifique aux investissements liés aux dérivés sur les matières premières.

¹ Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

- **Principe**

AXA IM aspire à ne pas investir dans des instruments de court terme (tels que les marchés à terme sur marchandises, ETFs, basés sur les produits agricoles alimentaires de base) et ne pas entrer dans des transactions de nature spéculative qui pourraient contribuer à l'inflation des prix des denrées alimentaires de base d'origine agricole ou maritime (tels que le blé, le riz, la viande, le soja, le sucre, les produits laitiers, le poisson, et le maïs).

- **Périmètre**

Portefeuilles

La politique s'applique en principe à tous les fonds gérés par AXA IM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instructions contraires du client.

La politique ne s'applique pas :

- Aux Fonds de Fonds composés de fonds non gérés par AXA IM. Mais AXA IM sélectionnera en priorité des institutions qui démontrent un respect de ces principes ;
- Aux stratégies indicielles.

Entités

Cette politique s'applique à AXA IM et à toutes ses filiales dans le monde.

Instruments

La politique s'applique aux instruments de court terme (futures sur matières premières, ETF).

- **Mise en place de la politique**

La mise en place de notre politique se fait sur le principe du meilleur effort possible, en tenant compte de l'intérêt du client / fonds, avec une période de transition lors des révisions périodiques de notre liste d'exclusion qui suivent l'implémentation initiale de notre politique. Si cette mise en place implique des désinvestissements, les gérants doivent désinvestir en tenant compte de l'impact sur le portefeuille, notamment des conditions de marché, de la liquidité et des contraintes propres au portefeuille.

Afin de mettre en œuvre les principes définis dans cette politique, AXA IM se base sur des données de fournisseurs externes, et malgré une revue qualitative, AXA IM ne pourra être tenu responsable de ces données.

La mise en œuvre de cette politique est sujette aux lois et réglementations locales, et des mécanismes d'implémentation spécifiques peuvent être mis en place localement pour cette raison.